HORIZONS · CONFLIT D'INTÉRÊTS

Agnès Firmin Le Bodo

Ministre de la Santé (décembre 2023-janvier 2024) — affaire Les cadeaux du laboratoire Urgo

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Pharmacienne, elle a reçu du laboratoire Urgo des cadeaux (montres, vins, champagne) estimés à environ 20 000 € entre 2015 et 2020, sans les déclarer. Une enquête était ouverte quand elle a été nommée ministre de la Santé.

Où en est la justice

> **8 000 € d'amende dont 4 000 avec sursis, en plaider-coupable.**

Source

TRIBUNAL JUDICIAIRE DU HAVRE, 14 OCTOBRE 2024

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige. partirealiste.fr/scandales